

Le Recensement économique a pour objectif la constitution d'un répertoire « exhaustif, fiable et actualisé » des entités économiques, administratives et associatives.

Le recensement économique comporte deux phases :

**Phase 1** : La phase 1 est un dénombrement exhaustif de l'ensemble des entités, toutes activités confondues et tous secteurs juridiques confondus (hors agriculture), en vue de mettre en place un fichier général des entreprises et des établissements.

**Phase 2** : La phase 2 du recensement économique est une enquête approfondie. Elle permettra de répondre aux besoins et aux préoccupations en matière d'information économique.

La première phase du recensement économique a été entamée au début du mois d'octobre 2010. Elle est achevée pour 27 communes. Les 05 communes restantes sont en cours de finalisation. Ainsi, il a été dénombré **32 203 entités** dont **19 867 entités économiques**.